

Formation des Assistants d'éducation

Formation et webinaires afin de former les AED nouvellement recrutés et renforcer les compétences des équipes déjà constituées – 25/09/2025

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

Régis ASTRUC

Tél : 01 57 02 68 45

Mél : ce.iprevs@ac-creteil.fr

Texte adressé aux Chefs d'établissement des établissements publics de l'académie de Créteil, aux Conseillers Principaux d'Education

Afin de former les AED nouvellement recrutés et renforcer les compétences des équipes déjà constituées, l'académie de Créteil déploie une formation en plusieurs étapes, associant le corps d'inspection et les compétences locales.

Ce parcours se déroule en trois étapes.

- **Première étape : webinaire académique le jeudi 9 octobre 2025 de 17h15 à 18h30**

Nous remercions les chefs d'établissement de réunir au sein de leur EPLE les AED identifiés, dans un lieu unique, en présence du ou d'un CPE de l'établissement et possiblement d'un membre de la direction.

Ce webinaire a pour objectif de présenter le cadre institutionnel d'exercice des AED. Un temps de questions/réponses sera prévu.

[Cliquez ici pour rejoindre le webinaire](#)

- **Deuxième étape : webinaire académique à destination des CPE le jeudi 6 novembre 2025 de 11h00 à 12h00**

Un CPE par établissement est invité à assister à un webinaire qui a pour objectif de présenter les ressources que les corps d'inspection mettent à disposition pour leur permettre d'organiser l'étape suivante.

[Cliquez ici pour rejoindre le webinaire](#)

- **Troisième étape : formation locale des AED menée par les CPE d'une durée de 3h**

Au sein de chaque EPLE, la direction et le ou les CPE mettent en œuvre à partir des ressources proposées mais également de leurs propres problématiques une formation de trois heures.

L'inspection pédagogique régionale Etablissements et Vie Scolaire se tient à votre disposition pour tout conseil dans le déploiement de cette dernière étape.

Rappel : l'ensemble de ces temps de formation (pour les AED ou les CPE) doit être compris dans leur temps de service ou dans le cadre d'un rattrapage d'heures ou d'une modification ponctuel d'emploi du temps.

Nous vous encourageons à mobiliser vos assistants d'éducation pour qu'ils participent activement aux étapes qui les concernent.

Leur engagement est essentiel pour garantir le succès de cette formation et, par conséquent, pour améliorer la qualité de l'accompagnement des élèves.

Le coordonnateur des IA-IPR Etablissements et Vie scolaire

Régis ASTRUC